



**Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports**  
**Direction des finances**

**2025 DILT 9 DFA** : Budget annexe des transports automobiles municipaux – budget supplémentaire de l'exercice 2025

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget supplémentaire du budget annexe des transports automobiles municipaux (TAM) pour l'exercice 2025, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) et annexé aux budgets et comptes de la Ville de Paris.

Par délibération du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024, le budget primitif du budget annexe des TAM pour l'exercice 2025 a été arrêté en dépenses et en recettes à 39,2 M€ pour la section d'exploitation et 12,3 M€ pour la section d'investissement.

Le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser (RAR) des sections d'exploitation et d'investissement, et d'opérer les inscriptions ou ajustements rendus nécessaires par les derniers éléments connus.

En section de fonctionnement, il convient de reprendre le résultat cumulé issu des exercices précédents, soit -7,2 M€. En outre, le montant des crédits votés au budget primitif doit être abondé de 0,7 M€, dont 0,3 M€ de restes à réaliser 2024.

En section d'investissement, il convient de reprendre le résultat cumulé issu des exercices précédents, soit 0,8 M€. En outre, le montant des crédits votés en dépenses doit être augmenté de 1,5 M€ au titre de restes à réaliser 2024 (0,2 M€) et afin de poursuivre la mise en œuvre du plan de déplacements des administrations parisiennes voté au Conseil de Paris de février 2024.

**I -. SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 47,1 M€, soit une augmentation de 8,0 M € par rapport au vote du budget primitif (39,2 M€).

### **1) DEPENSES D'EXPLOITATION**

Les inscriptions supplémentaires relatives aux dépenses d'exploitation s'élèvent à 0,7 M€ dont :

- 0,3 M€ de restes à réaliser 2024 ;
- 0,3 M€ d'ajustement sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » ;
- 0,2 M€ de dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68), compensé par une désinscription équivalente des charges exceptionnelles (chapitre 67) ;
- 0,7 M€ de dépenses d'ordre (chapitre 042, notamment amortissements comptables) qui ont pour symétrique une recette d'investissement d'un montant équivalent.

S'y ajoute la reprise du résultat issu de l'exercice 2024 (7,2 M€).

### **2) RECETTES D'EXPLOITATION**

Le service technique des TAM de la DILT facture ses prestations aux différentes directions de la collectivité, à ses établissements publics (Eau de Paris, Paris-Musées...) ainsi qu'à divers organismes extérieurs (Ile-de-France Mobilités notamment).

Les recettes réelles d'exploitation sont inscrites en augmentation de 8,0 M€, dont 7,8 M€ sur les recettes de vente et 0,2 M€ au titre des produits exceptionnels (77).

## **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à 13,8 M€, soit une augmentation de 1,5 M€ par rapport aux crédits ouverts lors du budget primitif 2025 (12,3 M€).

### **1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT (CREDITS DE PAIEMENT)**

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 1,5 M€, dont 0,2 M€ au titre des restes à réaliser (RAR) et 1,4 M€ au titre des dépenses nouvelles.

Les dépenses d'investissement réelles proposées permettront de poursuivre la décarbonation du parc et l'adaptation de l'avitaillement, les travaux de rénovation des locaux, ainsi que les mises aux normes des équipements. Les inscriptions proposées sont les suivantes :

- les immobilisations en cours (chapitre 23, véhicules à équiper et travaux), en augmentation de 1,6 M€ en incluant les RAR ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21, achats de véhicules et travaux d'adaptation), en augmentation de 0,1 M€ en incluant les RAR ;
- les immobilisations incorporelles (chapitre 20, études, brevets et licences), en diminution de 0,2 M€ en incluant les RAR.

### **2) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les inscriptions suivantes sont proposées, pour un montant de 1,5 M€ :

- reprise du résultat cumulé issu de l'exercice précédent, soit 0,8 M€;
- inscription des recettes d'ordre de transfert entre sections pour 0,7 M€, en miroir des dépenses d'ordre correspondantes en exploitation (amortissements notamment).

### **3) SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Après le vote du budget supplémentaire, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'établira à 46,2 M€ pour les autorisations de programme en dépenses.

Dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2024, un millésime de 2023 a été passé en statut caduc pour un montant total de crédits annulés de 0,5 K€ au titre de reliquats sur des opérations de travaux.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris